



COMMUNIQUE N°005/ODEP/SEPTEMBRE/2023

GOVERNANCE BUDGETAIRE EN 2022 : SCANDALE ET RECORD HISTORIQUE DES PRATIQUES DE DEPASSEMENTS BUDGETAIRES DANS 22 MINISTERES ET 7 INSTITUTIONS PUBLIQUES DONT LA COUR DES COMPTES

A. INTRODUCTION

La gouvernance du Président Félix TSHISEKEDI s'est installée en janvier 2019 avec les pratiques de dépassements budgétaires dénoncées haut et fort par l'ODEP comme de fautes de gestion et cette mauvaise gouvernance des finances publiques s'est installée durant tout le mandat, elle s'est enracinée et accompagne en grande pompe la fin du mandat. En 2021, 12 institutions et ministères étaient déjà atteints par ce cancer, en 2022 ils sont trente, où allons-nous ?

Il faut souligner que si le Ministre des finances, enfant chéri du régime lui-même en dépassement de 182%, tire ainsi sur tout le monde, Président de la République, compris avec un taux de 190% de dépassement budgétaire, c'est tout de même un signal fort de l'argentier national qui dit en gros « **Trop c'est trop** », nous sommes entraînés de tuer la République : « **Halte aux dépassements budgétaires** ».

Le parlement avec les taux de dépassement de 145% pour l'Assemblée Nationale et de 184% pour le SENAT. Mais ce sont eux l'autorité budgétaire qui votent le budget et ont l'obligation d'en suivre l'exécution. A quel saint se vouer ? Le pays est mort avec ses 900 partis politiques et une kyrielle des candidats à tous les niveaux qui n'aspirent, comme des charoniards, qu'à venir à bout du cadavre de l'éléphant mort tué par la classe politique actuelle qu'est la RDC.

L'autre grand scandale dans cette situation c'est celui de la cour des comptes notre institution supérieure de contrôle atteinte aussi par ce cancer mortel qui s'est métastasé dans tous les organes du corps que sont nos institutions et notre administration avec son taux de dépassement de 126%. Comment cela a-t-il pu être possible. Que s'est-il donc passé ??

Le dépassement budgétaire état une faute de gestion, le premier Président de la Cour des Comptes sera sanctionné par qui ??

L'ODEP et toute la société civile s'est battu durant des années pour la restauration de la fonction contrôle au sein de l'Etat. Cette fonction essentielle est toujours faible dans cet océan congolais de la mauvaise gouvernance des finances publiques, hormis quelques îlots de résistance comme l'Inspection Générale des Finances qui elle est en sous consommation de ses crédits en 2022.

A l'ODEP on est consternés, parce que l'affaire Cour des comptes affaiblie et discrédite tout le corps de contrôle qui n'avait besoin de ce coup de massue mortel

B. CONSTATS

Le gouvernement de Sama LUKONDE vient de déposer la loi sur la reddition des comptes au parlement. Le Ministre des finances a présenté la loi sur la reddition des comptes de l'année budgétaire 2022

Lors du débat en plénière, les 11 intervenants ont déploré les dépassements budgétaires dans toutes les institutions du pays, en tête desquelles figurent les actions humanitaires avec 627% et même la Cour des Comptes notre institution supérieure de contrôle est atteinte par le fléau, 126% de dépassement budgétaire.

L'article 87 de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques dispose que l'examen du projet de loi portant reddition des comptes est un préalable au vote du projet de loi de finances de l'année. Par ailleurs, l'article 82, point 2 de cette loi impose que le projet de loi de reddition des comptes soit accompagné du rapport de la Cour des Comptes. A ce sujet, le speaker de la chambre basse a confirmé que ce rapport et autres documents se rapportant à ce projet de loi ont été bel et bien distribués aux députés nationaux.

Que faut-il retenir du cancer des dépassements budgétaires en 2022 ??, 7 institutions et 22 ministères accusent des taux d'exécution au-delà de 100%. Il s'agit de la Présidence de la République 190%, la primature 132%, l'Assemblée Nationale 145%, le Sénat 184%, le Secrétariat Général du gouvernement 257%, la CENI 145%, la Cour des Comptes 126%, les Affaires Etrangères 401%, Intérieur et Sécurité 183%, Défense et anciens combattants 249%, Economie nationale 100,83%, Finances 182%, Budget 334%, Justice 202%, Relations avec le Parlement 132%, Santé 124%, EPST 107%, ESU 113%, Agriculture 141%, Industrie 334%, Commerce Extérieur 138%, Communication et Médias 130%, Affaires foncières 216%, Environnement 371%, Sports et Loisirs 288%, Intégration régionale 155%, Actions humanitaires 627%, Affaires coutumières 102%, Aménagement du territoire 365%.

C. CONSIDERATIONS D'ORDRE GENERALE

Après constat général, l'ODEP note que le gouvernement peine à améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense publique. Ce qui passera par la réduction drastique du train de vie des institutions et l'augmentation des investissements publics porteur de croissance, capables d'améliorer le niveau de vie de la population. Pour l'instant, la loi de finances de l'année 2022 est restée consacrer aux dépenses de rémunération et de fonctionnement des institutions, malgré les efforts consentis de la mobilisation des recettes.

Nous notons aussi qu'au fur et à mesure que les recettes publiques augmentent, les dépenses de fonctionnement et de rémunération prennent de l'épaisseur ; tandis que les investissements publics sont toujours trop faibles. Conséquences, les priorités budgétaires telles que définie par le gouvernement en amont du cycle budgétaire ne sont pas exécutées.

Les recettes additionnelles mobilisées au cours de l'année 2022 ont été reversées dans le fonctionnement et la rémunération, représentant plus de 80% des dépenses de l'Etat. Des inégalités sociales sont également perceptibles dans la répartition des ressources tirées par l'Etat. Le salaire le plus bas s'élève à 90 \$ tandis que le plus élevé est à environ 25.000 \$. Les fonctions politiques restent le travail de prestige, dont le salaire le plus faible dans un cabinet politique se situe entre 800 \$ et 3000 \$ le mois. Le métier le plus marginalisé reste l'enseignement, avec un salaire moyen de 180 dollars \$

Ce qu'inspirent les dépassements budgétaires

Au sujet des dépassements budgétaires, nous rappelons que les crédits budgétaires sont limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires. Les dépassements budgétaires inspirent les observations ci-après :

1. **La non crédibilité du budget.** Quand comme en 2020 on prévoit un budget de 11 milliards de dollars et qu'on ne mobilise que 3,7 milliards, les plus puissants chercheront à consommer des crédits initiaux mal évalués et les secteurs pro-pauvres vont être sacrifiés.
2. **L'indiscipline budgétaire**, une faute de gestion
3. Le non-respect de la procédure de décaissement des fonds selon la chaîne de la dépense
4. Le dépassement des allocations budgétaires des institutions et ministères de souveraineté au détriment des ministères à caractère social et économique
5. Le manque de réalisme du budget oblige le gouvernement à réajuster ses ambitions pour les aligner sur ses capacités réelles de financement afin d'éviter d'affaiblir tout l'ensemble du processus budgétaire
6. Le déficit du suivi et de contrôle par le parlement dans l'exécution du budget ;
7. Le manque de poursuites pour sanctionner des personnes impliquées dans le non-respect des procédures ;
8. Plus des moyens pour les institutions et très peu pour les secteurs pro-pauvres ;
9. La non prise en compte du principe sacré de la justice distributive ;
10. L'impossibilité de mettre en œuvre les belles orientations du plan national stratégique de développement ;
11. La non prise en compte des recommandations de la Société civile pour améliorer la gouvernance budgétaire ;
12. **Le dépassement budgétaire est un indice de probable vol de Fonds Publics et de corruption**

Pour l'exercice 2021 par exemple, l'ODEP avait déploré le fait que le cancer de dépassements avait fait son entrée dans le secteur de l'Enseignement supérieur et universitaire. Une douloureuse métastase du cancer vers un secteur sensible : tuer l'éducation c'est tuer toute la nation.

Tableau : dépassement des crédits d'un échantillon d'établissements d'enseignement supérieur (en CDF) en 2021

| Etablissement | Prévisions | Exécutions | Dépassements | Taux |
|----------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------|
| ISAU | 253 582 100,33 | 1 380 503 730,00 | 1 132 921 629,67 | 546,77 % |
| ABA | 253 582 100,33 | 1 922 623 965,90 | 1 669 041 865,57 | 758,19 % |
| IFASIC | 253 582 100,33 | 2 763 316 000,00 | 2 509 733 899,67 | 1 089,71 % |
| INBTP | 253 582 100,33 | 4 383 067 321, 00 | 4 129 485 220,67 | 1 728 46 % |
| ISAM | 253 582 100,33 | 3 447 278 560,00 | 3 193 696 459,67 | 1 35943 % |
| ISC | 253 582 100,33 | 7 560 864 292,00 | 7 307 282 191,67 | 2 981,62 % |
| ISTA | 253 582 100,33 | 3 766 404 624,00 | 3 512 822 523,67 | 1 485,28 % |
| ISTM | 253 582 100,33 | 9 050 262 327,02 | 8 796 680 226,69 | 3 568,97 % |
| ISP | 253 582 100,33 | 7 313 128 137,00 | 7 059 546 036,67 | 2 883,93 % |
| ISPT | 253 582 100,33 | 1 099 181 425,00 | 845 599 324,67 | 433, 46 % |
| ISS | 253 582 100,33 | 2 994 495 000,00 | 2 740 912 899,67 | 1 180,88 % |
| UNIKIN | 893 347 781,61 | 31 879 422 020,00 | 30 986 074 233,39 | 3 568,53 % |
| UPN | 150 125 893,10 | 13 366 987 956,00 | 13 216 862 062,90 | 8 903,85 % |

Source : Cour des comptes sur base des données contenues dans le projet de loi portant reddition des comptes

D. LES RECOMMANDATIONS MAINTES FOIS REPETEES DE L'ODEP POUR L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES EN RDC :

Au Chef de l'Etat

- ✓ D'organiser un Forum national sur la fragilité budgétaire en vue de la compréhension de la chaîne de la recette et dépenses publiques ;
- ✓ Prendre des mesures visant le respect du circuit de la dépense publique et le plan d'engagement budgétaire par son propre cabinet.

Au Premier ministre

- ✓ Procéder à l'informatisation totale de la chaîne de la recette publique, à la limitation du recours à la procédure d'urgence et s'en tenir au respect strict du circuit de la dépense publique, ainsi qu'à celle relative à la passation des marchés publics ;
- ✓ De veiller à la régularité des dépenses urgentes conformément au Manuel de procédures et le circuit de la dépense publique ;

Au Parlement

- ✓ Le renforcement de contrôle de l'exécution de la loi des finances en interpellant les membres du Gouvernement, des institutions et des services publics ;
- ✓ L'exploitation à bon escient du projet de Loi de Reddition de Comptes et les observations de la Cour des Comptes y relatives ;

- ✓ La poursuite et la sanction des personnes impliquées dans le non-respect des procédures.
- ✓ L'adoption de la bonne exécution du budget comme critère de bonne gouvernance dans l'évaluation du Gouvernement ;
- ✓ Saisir la Cour de Comptes afin qu'elle contrôle la gestion des dépenses publiques (bon d'engagement, bon de retrait, avis favorable émis sur les Ordres de paiement informatisé (OPI), etc. ;
- ✓ Organiser un débat public sur la gestion des dépenses publiques à partir de l'investiture d'un chef de l'Etat ;

A la Cour des Comptes et à l'IGF

- ✓ Procéder au contrôle périodique et régulier afin de redresser à temps tout dérapage ;
- ✓ D'initier un audit sur la gestion de tous les projets financés par le trésor public, et de leurs régularités conformément aux lois de la République régissant les finances publiques. Mais aussi l'étendre à la période avant la prise de fonction du Président Félix Tshisekedi ;
- ✓ A la cour des comptes de rester un modèle de bonne gouvernance pour ne pas fragiliser la fonction de contrôle encore très faible au sein de notre Etat.

Au gouvernement

- ✓ L'interconnexion d'une part de la Banque centrale du Congo avec les régies financières nationales et services d'assiette et d'autre part les assujettis /contribuables avec les régies financières et les services d'assiette, de manière à ce que la situation des finances publiques soit connue au jour le jour ;
- ✓ Le strict respect du budget tel que voté par le Parlement ;
- ✓ La rationalisation du volume des exonérations accordées aux sociétés et entreprises, pour réduire le taux des dépenses fiscales inconsidérées et s'assurer du suivi de l'atteinte des objectifs des exonérations aux investissements à savoir par la création d'emplois et la relance de l'économie nationale ;
- ✓ L'évaluation de manière participative de la mise en œuvre de la perception de la TVA ;
- ✓ Lutter de manière efficace contre la corruption, évasion fiscale et le détournement des deniers publics ;
- ✓ Les sanctions des contrevenants à la Loi, à tous les niveaux.
- ✓ Le financement des campagnes de civisme fiscal et de lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics et les organiser en collaboration avec les organisations de la société civile ;
- ✓ La publication dans le site des Ministères concernés, de la liste exhaustive des exploitants des ressources naturelles (énergie, forêt, mines, hydrocarbures...), par province, avec notamment la superficie exploitée, le volume d'activité, la production vendue ou exportée, le prix de location ou d'amodiation, le potentiel, etc.

En ce qui concerne les dépenses :

- ✓ La rationalisation des dépenses des cabinets ministériels et des institutions pour permettre la bonne exécution des dépenses des secteurs pro pauvres ;
- ✓ Le respect de l'utilisation des crédits selon les lignes budgétaires, tout en priorisant les dépenses d'investissements ;
- ✓ La maîtrise de l'effectif des agents affectés aux Ministères.

Aux ministères des Finances et du Budget

- ✓ L'application stricte des chaînes des recettes et des dépenses ;
- ✓ Le renforcement des mécanismes de contrôle interne pour s'assurer qu'à chaque dépense le montant plafond n'est pas dépassé et que chaque recette publique est canalisée vers le compte général du trésor public ;
- ✓ La limitation au strict minimum du seuil accepté des dépenses exceptionnelles et des paiements en mode d'urgence ;

Aux Régies financières :

- ✓ Le développement des mécanismes pour recouvrer le maximum des recettes ;
- ✓ La mise en place des mesures fiscales qui avaient été arrêtés dans la Loi de Finances en prenant notamment des arrêtés, de diligenter des audits etc. ;
- ✓ Le renforcement du contrôle interne ;
- ✓ L'organisation de contrôle a priori, après taxation, lors de l'ordonnancement et a posteriori, sur pièces ou sur place ;
- ✓ L'uniformisation de visa d'entrée en RDC pour lutter contre la fraude aux frontières ;
- ✓ La rationalisation des exonérations ;
- ✓ La projection d'une interconnexion de leurs différents services et concrétiser le projet de télédéclaration et de télépaiement ;
- ✓ Sanctionner des agents qui enfreignent à la loi à tous les niveaux ;
- ✓ L'intensification de la sensibilisation, le recensement et le recouvrement de l'impôt forfaitaire à charge des micro-entreprises au titre d'IBP en impliquant les Autorités des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées et la Société Civile, pour maximiser le recouvrement de cet impôt ;
- ✓ Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale par des contrôles réguliers et approfondis ;
- ✓ L'intensification de la campagne de sensibilisation sur l'émission obligatoire de la facture par les assujettis à la TVA, pour maximiser le recouvrement des impôts ;
- ✓ L'intensification de la campagne sur le civisme fiscal, en y impliquant la Société Civile, pour maximiser le recouvrement des impôts.

A la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics :

- ✓ De rejeter conformément à la loi sur les marchés publics tout recours abusifs à la procédure de gré à gré ;
- ✓ De résister à toute forme de pression venant des politiques et travailler dans le respect des normes régissant les marchés publics en RDC ;

Aux Partenaires Techniques et Financiers

- ✓ L'application des principes d'alignement prévu dans la Déclaration de Paris.

A la Société Civile

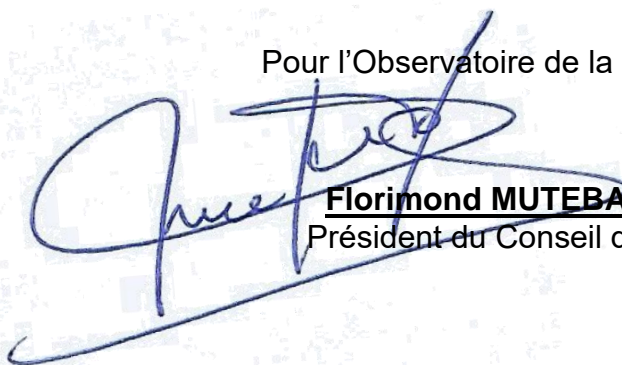
- ✓ La collaboration avec le Gouvernement dans l'organisation des campagnes de civisme fiscal ;
- ✓ L'organisation des audits sociaux dans les projets ayant reçu financements internes ou externes comme le programme de développement de 145 territoires ;
- ✓ La multiplication du contrôle citoyen à tous les niveaux ;
- ✓ D'accroître le contrôle citoyen sur la gestion des biens publics, à travers des actions citoyennes pour accroître la transparence et la redevabilité des autorités publiques au niveau du pouvoir central, provincial et local.
- ✓ De s'approprier le combat de la bonne gouvernance, notamment de la transparence et de la redevabilité pour que la gestion des finances publiques réponde aux besoins de la lutte contre la pauvreté et amorcer le développement du pays.

A la population

- ✓ De tirer les conséquences de la non prise en compte de manière effective des besoins sociaux dans l'exécution des budgets de l'Etat et d'exiger des comptes aux dirigeants actuels avant tout renouvellement des mandats ;
- ✓ De poser, lors des élections à venir un vote capable d'amener le pays vers un changement vivement souhaité par tout le monde.

Fait à Kinshasa, le 29/09/2023

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique



Florimond MUTEBA TSHITENGE
Président du Conseil d'Administration